PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ENS

Préserver et valoriser la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, tels sont les enjeux de la politique des ENS mise en place depuis 1987 par le Département des Yvelines, dont c'est l'une des principales compétences en matière d'environnement.

UN DISPOSITIF DE PROTECTION MIS EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENT

Les ENS bénéficient d'un régime de protection particulier mis en œuvre par le Conseil général en partenariat avec les communes et d'autres acteurs de l'environnement.

La Loi « Aménagement » du 18 juillet 1985 (Article L142.1 et suivants du code de l'urbanisme) a donné compétence aux Conseils généraux pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, dans l'objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Le Conseil général des Yvelines a adopté un schéma départemental des Espaces Naturels en 1994 qui établit, dans le cadre d'un objectif global d'aménagement équilibré du territoire, l'inventaire des espaces à protéger selon leur fonction : les espaces à vocation écologique, paysagère, récréative, agricole et de maîtrise de l'urbanisation.

Dans le cadre de ce schéma, le Conseil général met en œuvre une politique pour acquérir les espaces naturels remarquables, les protéger, les aménager, pour les rendre accessibles au public et favoriser la découverte et le développement de la randonnée.

L'acquisition, l'aménagement et la gestion des espaces et des sentiers de randonnées sont financés par une taxe sur les permis de construire, appelée taxe départementale des espaces naturels sensibles.

Pour la protection et l'acquisition des espaces naturels sensibles, le Conseil général peut établir des zones de préemption.

Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

C'est un périmètre défini avec l'accord des collectivités locales à l'intérieur duquel le Conseil général est prioritaire pour acquérir des terrains.
A ce jour, près de 30% des secteurs identifiés comme prioritaires dans le schéma des espaces naturels sont déjà protégés par une zone de préemption, soit 34 677 hectares.

La Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS)*

Taux de la TDENS dans les Yvelines : 1%.

Produit total de la TDENS : **3,3 M€**

Répartition du produit de la TDENS en 2008:
- Aménagement : **600 000 €**
- Entretien : **640 000 €**
- Acquisition : **1 400 000 €**
- Autre (études, subventions...) : **660 000 €**

*Source : pôle environnement du Conseil général 2008

Forêt de Pinceloup-Saint-Benoit

UN RÉSEAU D'ACTEURS

Une démarche partenariale

La politique ENS est menée en concertation avec de nombreux acteurs : communes, intercommunalités, Parcs Naturels Régionaux, Chambre d'agriculture, Office National des Forêts, Muséum National d'Histoire Naturelle, associations...

Une équipe pluridisciplinaire

Des spécialistes des espaces naturels, des juristes, des graphistes travaillent au quotidien pour la mise en œuvre de la politique ENS du Conseil général des Yvelines.

Parc départemental de la boucle de Montesson

Bois de Rochefort

Yvelines
Conseil général
www.yvelines.fr

Conseil général des Yvelines
Direction du Développement
Pôle environnement
Service du patrimoine naturel
Tél : 01 39 07 80 55

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DANS LES YVELINES

LES YVELINES CÔTÉ NATURE

Conception : Direction de la communication - CG 78 - Maquette et Rédaction : ARMADA & Co. - Crédits photos : CG 78 / Pôle environnement - Impression environnementale ISO 14 001 : Imprimerie Wauquier - Mars 2009

Yvelines
Conseil général

À LA DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DES YVELINES

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des sites à la fois remarquables et fragiles en raison de leurs caractéristiques paysagères ou écologiques. Ils bénéficient d'une action de protection et de valorisation menée par le Département en partenariat avec d'autres acteurs de l'environnement. Ils offrent un cadre préservé de promenades, de loisirs et de découverte du patrimoine naturel.
Le département des Yvelines en compte près de 64, dont plus d'une vingtaine est accessible au public.

DES SITES AUX CARACTÉRISTIQUES EXCEPTIONNELLES...

Zones humides, coteaux boisés, pelouses calcicoles, landes à bruyères, roselières, prairies humides, étangs, constituent la palette des milieux naturels rencontrés dans les propriétés départementales. Ils accueillent une biodiversité remarquable et des espèces rares.

...DESTINÉS À ÊTRE OUVERTS AU PUBLIC

Les ENS constituent un cadre préservé permettant de faire découvrir les milieux naturels et les paysages du département.
26 sites sont actuellement aménagés pour accueillir le public : sentiers de randonnée, parkings, aires de pique-nique, panneaux d'information, observatoires... et proposent un programme d'animations et de découverte toute l'année. Par ailleurs, le Conseil général projette la mise en place généralisée d'une signalétique destinée à l'information du public.

Forêt Domaniale
Propriété Régionale
Propriété Départementale
Parc Naturel Régional (PNR)

9 ENS remarquables

1 PARC DÉPARTEMENTAL DE LA BOUCLE DE MONTESSON

Ce site de 20 ha tire son originalité de son étang et sa roselière ainsi que des richesses ornithologiques qu'il abrite. On y trouve également un arboretum constitué d'une étonnante variété d'arbres remarquables.

2 BOIS D'ABBÉCOURT (ORGEVAL)

Le bois d'Abbécourt constitue un ensemble paysager de 80 ha remarquable par la présence de coteaux boisés et d'un étang qui en font ses principaux attraits. Ce site est parcouru par un chemin de grande randonnée.

3 BIOTOPE DU BOUT DU MONDE (EPÔNE) *

Situé au bord de la Seine, sur 48 ha, ce site présente un intérêt écologique exceptionnel.
La fragilité du milieu ne permet pas une ouverture au public permanente du site. Les espèces d'oiseaux peuvent être observées lors de visites accompagnées avec des naturalistes.

4 BOIS DE ROCHEFORT (ROCHEFORT-EN-YVELINES)

Ce site de 288 ha enchâssé dans le vaste massif de Rambouillet, est particulièrement apprécié pour la beauté de ses paysages, ses grandes futaies de chênes, ses landes à bruyères, son relief, et pour ses promenades.

5 FORÊT DES FLAMBERTINS (CRESPIÈRES)

Cette forêt de 74 ha est installée sur un plateau d'argile à meulières. Elle est caractérisée par de nombreuses mares résultant de l'exploitation des pierres de meulières au XIXe siècle.

6 FORÊT DE PINCE-LOUP-SAINT-BENOIT (SONCHAMP/CLAIREFONTAINE)

Ce vaste massif forestier de 600 ha offre une étonnante variété de paysages. Ses grandes allées forestières permettront aux promeneurs de sillonner ce site de part en part et d'y découvrir des sous-bois remarquables.

7 FORÊT DE SAINTE-APOLLINE (PLAISIR)

Ce massif de 300 ha est situé à un carrefour historique, puisqu'en limite des diocèses de Saint-Denis et de Chartres au XIIe siècle. Il offre un réseau de chemins en étoile. Son relief mouvementé constitue un cadre remarquable pour des randonnées de découverte de la faune et de la flore.

8 FORÊT DE MÉRIDON (CHEVREUSE/CHOISEL)

Cette forêt de 189 ha occupe le versant sud de la vallée de l'Yvette. Elle crée un écran vert entre la vallée urbanisée et le plateau agricole de Limours. Elle est caractérisée par de grandes futaies dominées par le chêne et ses grandes allées forestières.

9 FORÊT DE RONQUEUX (BULLION)

Les coteaux boisés de la forêt de Ronqueux qui s'étend sur 118 ha surplombent la vallée de l'Aulne. Cette forêt escarpée offre une grande variété de milieux naturels.

Plus d'informations sur www.yvelines.fr

10 Bois des Terriers (Magnanville/Buchelay)
11 Bois de Moussus - Saint-Laurent (Brueil-en-Vexin/Guitrancourt)
12 Butte du Hutrel (Saint-Marin–la-Garenne) *
13 Les Grands Bois (Morainvilliers-Les Alluets-le-Roi)
14 Bois Chauveaux (Jouy en Josas/Saclay)
15 Bois de la Madeleine (Chevreuse/Saint-Lambert-des-Bois)
16 Bois de Champfailly et étang du Moulin (Milon la Chapelle/Saint-Rémy-les-Chevreuse)
17 Domaine de Beauplan (Saint-Rémy-les-Chevreuses)
18 Bois d'Houlbran (Choisel)
19 Étang Gabriel (Auffargis) *
20 Etang de Vaubersant (Bullion)
21 Bois de Saint-Benoît (Clairefontaine/Sonchamp/Saint-Arnoult)
22 Ablis ancienne voie ferrée (Ablis)
23 Les Tailles d'Herbelay (Aigremont/Cambourcy)
24 Les Buttes d'Auffargis (Auffargis) *
25 Bois de Villevert - Longchêne (Bonnelles/Bullion)
26 Bois d'Haumont (Bullion) *
27 Bois des Gaules (La Celles-les-bordes) *
28 Bois du Taillis (La Celles-les-Bordes)
29 Pré Bicheret (Châteaufort) *
30 Bois des fonds de Goulette (Dampierre) *
31 Bois de Malassis (Les Essarts-le-roi)
32 Bois de la vente (Fourqeux)
33 La Minière (Guyancourt) *
34 Bois de Rougemont (Morainvilliers/Orgeval) *
35 Bois de Rosny-Rolleboise (Rosny-sur-Seine/Rolleboise) *
36 Bois de la Butte ronde (Saint-Forget) *
37 Bois d'Aigrefoin (Saint-Rémy-les-Chevreuses) *
38 Bois de Plaisance (Sonchamp)
39 Bois de Clérambault (Vieille-Eglise)

* non ouvert au public.

* non ouvert au public.

Les ENS des Yvelines ce sont 64 sites - 2755 hectares - 88 % d'espaces forestiers - 51 communes concernées - 1 500 km de sentiers de randonnée pédestre et équestre